

Délibération 2022-119

**TOURISME : TARIFS – TAXE ADDITIONNELLE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

**Participants**

**Présents**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

**Conseiller absent**

M. ROUX Didier

**Secrétaire de séance**

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 07 | Membre absent - 01

## Exposé

M. le Président présente l'ensemble des tarifs des différentes prestations proposées par l'Office de Tourisme Val'Aïgo.

### La taxe de séjour n'est pas appliquée pour les travailleurs saisonniers.

M. le Président précise que suite au courrier reçu du Conseil Départemental de Haute-Garonne en date du 14 octobre 2022, les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire avaient amené celui-ci à supprimer en 2022 la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour afin de soulager la trésorerie des hébergeurs.

Par décision de son assemblée plénière du 28 juin 2022, le Conseil Départemental a donc voté la restauration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de cette taxe qui permet notamment de financer les nombreuses actions de promotion du Comité Départemental du Tourisme.

Les tarifs présentés seront applicables à compter du 01 janvier 2023 (annexe).

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des tarifs proposé par l'Office de Tourisme Val'Aïgo à compter du 01 janvier 2023, tel que présenté en annexe ;
- **Restaure** la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2023
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Mme Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

23 DEC. 2022



Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN